

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2018

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean-Louis, DAUDET Bernard, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain.

Absente excusée : FERRAND Françoise

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation du 05 avril 2018.

La réunion débute à 18h15.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 mars 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

1) **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

N° DEL110418-13

Le Conseil Municipal de ESCAUDES, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bernard TULARS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- ♦ **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans l'état en annexe à la présente délibération ;
- ♦ **Constata** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement :	Dépenses : 161 565,80 €	Recettes : 181 092,75 €
Investissement :	Dépenses : 114 002,24 €	Recettes : 59 685,51 €

Reports exercice 2016:

Fonctionnement :		Excédent de : 142 726,39 €
Investissement :		Excédent de 50 235,79 €
<u>Total réalisation et reports :</u>	Dépenses : 275 568,04 €	Recettes : 433 740,44 €

€

Restes à réaliser à reporter en 2018 :

Fonctionnement :	Néant	
Investissement :	Dépenses : 32 184,00 €	Recettes : 0,00 €

Résultat Cumulés :

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 161 565,80 €	Recettes : 323 819,14 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 146 186,24 €	Recettes : 109 921,30 €
TOTAL CUMULE :	Dépenses : 307 752,04 €	Recettes : 433 740,44 €

RESULTAT CUMULE : Excédent de 125 988,40 €

- ♦ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- ♦ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

► Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

► Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

► Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

► Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

► Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

► **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DE RESULTAT 2017

N° DEL -110418-15

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 décide de procéder à l'Affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent de :	19 526,95 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du C.A.	Excédent de :	142 726,39 €

Résultat de clôture à affecter (A1) Excédent de : 162 253,34 €

Besoins réels de financement de la Section d'investissement :

Résultat de la Section de l'exercice :	Déficit de :	- 54 316,73 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 du C.A.	Excédent de :	<u>50 235,79 €</u>
Résultat comptable cumulé R 001	Déficit de :	- 4 080,94 €

Restes à Réaliser

Solde des Restes à réaliser :	Déficit de :	- 32 184,00 €
-------------------------------	--------------	---------------

Besoin réel de financement (B) : - 36 264,94 €

Affectation du Résultat de Fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la section de d'Investissement

Recette Budgétaire au compte R 1068 :	36 264,94 €
----------------------------------------------	--------------------

En Excédent reporté à la Section de Fonctionnement ligne R002	125 988,40 €
----------------------------------------------------------------------	---------------------

Transcription Budgétaire de l'Affectation du Résultat :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Affectation en Réserves R1068 : 36 264,94 €		Excédent reporté R002 : 125 988,40 €

4) BUDGET PRIMITIF 2018 - ADOPTION

N° DEL-110418-16

M. le Maire soumet pour adoption le budget primitif 2018 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	261 006,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	124 196,00 €
Chapitre 012 – Charges du personnel	63 319,00 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	8 301,00 €
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	23 184,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	1 284,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	550,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues Fonct	8 369,00 €
Chapitre 023 – Virement à la Section d'investissement	31 803,00 €
RECETTES	261 006,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	35 525,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	41 519,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	37 368,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	20 542,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	64,00 €
Compte 002 – Résultat reporté	125 988,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	139 086,00 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (total des opérations)	115 972,00 €
Chapitre 16 – Remboursement emprunts	19 033,00 €
Compte 001 – Résultat reporté	4 081,00 €
RECETTES	139 086,00 €
Chapitre 13 – Subventions investissement	64 907,00 €
Chapitre 10 – Dotation Fonds divers Réserves	40 876,00 €
Chapitre 165 – Dépôts et Cautionnements reçus	1 500,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	31 803,00 €

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, le Maire entendu,

- **ADOpte** le budget primitif 2018 de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

M. le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour 2018 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année N - 1	Bases notifiées pour l'année N	Évolution
Taxe d'habitation	123 621 €	125 800 €	1,76 %
Taxe sur le foncier bâti	82 361 €	86 700 €	5,27 %
Taxe sur le foncier non bâti	22 965 €	23 700 €	3,20 %
Cotisation foncière des entreprises	>> €	>>€	>>%
Total	228 945 €	236 200 €	3,17%

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2018, dont le montant global s'élève à 3 724 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2018 est de 40 991 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. Maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2018 les taux des trois taxes locales votés en 2017.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales reçu en mairie le 16/03/2018,

Vu le budget primitif 2018,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2018:

Taxes	Pour mémoire, taux voté en (année N - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	11,52 %	125 800 €	11,52 %	14 492 €
Taxe sur le foncier bâti	16,26 %	86 700 €	16,26 %	14 097 €
Taxe sur le foncier non bâti	52,33 %	23 700 €	52,33 %	12 402 €
Cotisation foncière des entreprises	>>%	>>€	>>%	>>€
			Total	40 991€

6) Extension de la régie.

Cette action permettra à la secrétaire de mairie d'encaisser les achats de pièges à frelons (par chèques ou espèces).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Demande de subvention à la DRAC.

Par lettre du 29 mars la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) nous informe que, en ce qui concerne les travaux de l'église, elle ne prend pas en charge la réfection des toitures des porches, par contre la subvention concernant l'escalier d'accès au clocher sera de 30% du montant des travaux HT au lieu de 15%.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 2810€ HT

Subvention de l'Etat : 843€

Participation de la commune : 2529€ (TVA incluse)

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement à l'unanimité.

8) Travaux d'entretien de plantation

Au vu de la faible croissance des pins plantés sur une partie de la parcelle A859v (2 ha 450) Y. Riollot a contacté la Sté XP-Bois pour qu'elle réalise, sur cette partie de parcelle, des travaux d'entretien mécanique avec apport d'engrais.

Le devis s'élève à 658€ HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

9) Choix des entreprises pour les travaux de l'ancienne école.

La commission « Appel d'Offres » s'est réunie le 19 mars pour l'ouverture des plis et, de ce fait, choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de rénovation des anciennes salles de classe, de l'ancienne cantine et de la mairie.

Le choix s'est fait d'après les critères ordinaires : le prix, le respect du cahier des charges, le délai.

Ont été retenues :

- Pour la menuiserie : Tendance fenêtres
- Pour l'isolation et la plâtrerie : Garbaye
- Pour l'électricité : M-elec
- Pour le chauffage et la plomberie : Fourcade
- Pour la maçonnerie et la rambarde : Tatara & Lanneluc.

Les travaux débuteront mi-juin et se termineront fin septembre.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission « Appel d'offres ».

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 11 Juin à 18h00.

Fin de la réunion à 19h55.